

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023 – 20 heures
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle d'Honneur en
Votants	18	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

Date de convocation : 15/03/2023

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés

représentés : Mme A. BOURNEZ (pouvoir à Mme L. DURAN), Mme C. LAMBERT (pouvoir à Mme E. GOSATTI),

Absente : Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme M. DUBOIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h05, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20230320-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2023

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20230320-02 Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud

Monsieur Régis BINETRUY explique que les partenaires financeurs qui contribueront à ce projet ont été réunis en mairie dernièrement et ont approuvé le plan de financement. Ce type de chantier correspond aux programmes subventionnables.

20230320-03 Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude Schéma Directeur AEP

Monsieur Kevin FADIN explique que, suite au lancement de la consultation, deux offres ont été déposées : l'une par l'entreprise Naldeo et l'autre par le cabinet André.

NALDEO	CABINET ANDRE
39 455.00 € HT	52 550.00 € HT

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'entreprise NALDEO afin de réaliser l'étude Schéma Directeur AEP, pour un montant total de 39 455.00 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes pièces y afférentes, et à engager les travaux.

Arrivée de Mme L. DURAN

20230320-04 Choix du maître d'œuvre pour les travaux AEP rue de Chinard

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux AEP rue de Chinard, le cabinet André a réactualisé son offre.

Le montant de cette offre est de 6 500.00 € HT soit 7 800.00 € TTC.

Le coût prévisionnel provisoire des travaux est estimé à 130 000 € HT.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de valider l'offre du CABINET ANDRE pour un montant de 6 500.00 € HT, soit 7 800.00 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et engager les travaux.

20230320-05 Rétrocessions des terrains à acquérir pour l'aménagement de la voie de mobilité douce Morteau-Montlebon

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la voie de mobilité douce Morteau-Montlebon des terrains sont à acquérir par la commune à :

- l'Association Foncière : emprises de 34 ca à extraire de la parcelle ZA 29 p2 (numéro provisoire avant numérotation par le cadastre) et 2 a 50 à extraire sur la parcelle ZA 31 p2 (numéro provisoire avant numérotation par le cadastre).
- M. Joany ANDRE : emprises de 17 ca à extraire sur la parcelle AB 155p1 (numéro provisoire avant numérotation par le cadastre) et de 16 ca sur la parcelle AB 156p1 (numéro provisoire avant numérotation par le cadastre).

Les accords fonciers ont été obtenus pour l'euro symbolique pour l'ensemble du tracé, les frais de géomètre et de mutation étant en sus à la charge de la commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE ces acquisitions aux conditions proposées.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les actes notariés correspondants et tout document s'y rapportant.
- DIT que les frais afférents à cette transaction sont à la charge de la commune.

20230320-06 Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Budget Bois

Madame ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2023 du Budget Bois. L'essentiel du budget est préparé avec le concours de l'Office National des Forêts.

Suite à la sollicitation de la succession de Monsieur Jean-Claude MERCIER et après avis de la commission bois et forêts, il est décidé d'acquérir la parcelle cadastrée C163 sise à Bois la Dame car celle-ci est enclavée au centre de parcelles communales ce qui présente un intérêt particulier pour la commune.

20230320-07 Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2023 du Budget Eau en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux.

Des travaux sont programmés sur l'année :

- Travaux d'AEP pour les Fontenottes : estimation = 153 727.58 € HT
- Travaux d'AEP pour la rue de Chinard : estimation = 130 000.00 € HT

20230320-08 Subvention communale 2023 - FCMM

Madame le Maire propose de valider une participation financière communale et annuelle de 5 000.00 € - 265.00 € (frais de réparation de la porte à la charge du club) soit au total 4 735.00 €

auprès du Football Club Morteau Montlebon (FCMM) pour les dépenses liées à l'entretien des terrains de sport et des vestiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 4 735.00 € au Football Club Morteau Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du Budget Communal 2023.

20230320-09 Subvention communale 2023 – Familles Rurales

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature d'une convention avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion des services Multi accueil (crèche) et Accueil de Loisirs (périscolaire) dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ces services, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 146 826.74 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service Multi Accueil,
- ACCEPTE le versement d'une subvention de 190 397.37 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service Accueil de Loisirs,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du Budget Communal 2023.

20230320-10 Subventions communales 2023 – autres demandes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que d'autres demandes de subvention sont parvenues en mairie, et propose d'attribuer à :

- L'association JALMALV : 100.00 €
- L'association Autour d'un jardin : 350.00 €
- L'association ADMR : 250.00 €
- Le Comice : 200.00 €
- L'association Echo de la Montagne : 2 500.00 € (complément de costumes pour le 100^{ème} anniversaire)
- L'association Prévention routière : 150.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement de ces subventions comme énumérées ci-dessus,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du Budget Communal 2023.

20230320-11 Approbation des nouveaux taux d'imposition 2023

Mme ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les simulations de produits pour les taxes foncières bâti et non bâti établies à partir des données de l'Etat avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de 2023.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2023 sont :

- Taxe foncière bâti : 2 422 000.00 € (contre 2 240 916.00 € en 2022 – Taux : 34.85 %)
- Taxe foncière non-bâti : 119 200.00 € (contre 111 512.00 € en 2022 – Taux : 37.63 %)

A taux constants, le produit total attendu de taxes foncières est de 905 224 €.

Mme le Maire précise que lorsqu'il y a augmentation de taux, l'Etat tient compte de l'effort fiscal lors de l'attribution de ses dotations.

Le Conseil Municipal débat sur le choix de l'augmentation du taux à prévoir pour le Budget Communal 2023. Par 10 voix pour, il est proposé d'augmenter les taux de 1 %. Le nouveau produit total attendu sera de 914 313 €.

20230320-12 Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Budget Communal

Mme ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2023 du Budget Communal. Les grandes lignes du budget sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation du chapitre 011 Charges à caractères générales avec provisionnement plus important au niveau des charges d'énergie (électricité, plaquettes bois, combustibles) et le classement de la voirie communale.
- Augmentation du chapitre 012 Charges de personnel car avec la nomenclature comptable M57 aucun virement de crédits supplémentaires sera possible.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Peu de changement au niveau des recettes entre 2022 et 2023
- Toutes les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un arbitrage est établi pour le choix des priorités en matière de dépenses d'investissement. Au chapitre 21 Immobilisations corporelles, le Conseil Municipal sélectionne rigoureusement les dossiers pouvant faire l'objet d'une dépense sur l'année 2023. Les autres dossiers, seront réétudiés sur un exercice ultérieur.

Les points suivants sont notamment retenus :

- Frais pour le classement de la voirie communale
- Frais d'AMO pour la rénovation énergétique du groupe scolaire
- Réalisation de cavurnes au cimetière des Fontenottes, de caveaux au cimetière de Derrière-le-Mont et travaux de récupération d'emplacements
- Construction d'un appenti vers les Ateliers Municipaux pour stockage matériel Services Techniques
- Participation à la construction d'un abri pour randonneurs aux Fontenottes
- Aménagement terrain à bâtir rue des Seignes
- Achats de terrains rue de la Sablière et rue de Chinard
- Frais d'étude projet de la Sablière
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- Travaux de voirie :
 - o Etude et réfection de la route de Cornabey
 - o Achat de feux tricolores et de matériel de signalisation
 - o Etude pour l'aménagement de la place des Minimés
- Réfection de l'Eclairage public
- Achat logiciel de verbalisation électronique
- Pose de caméras de vidéoprotection
- Achat de tablettes pour l'Ecole
- Achat d'un ordinateur portable pour les fonctions de Mme le Maire
- Achat d'un photocopieur pour le secrétariat
- Achat de petits matériels et de mobilier pour l'Ecole
- Achat d'un vélo électrique pour le personnel des Services Techniques et Policier municipal
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes de Derrière-le-Mont
- Pose d'une cuve à eau de pluie aux jardins de Curé

Le montant total de ces investissements s'élève à 656 500.00 €.

Des subventions de l'Etat viennent en partie contribuer au financement.

20230320-13 Dates à retenir :

Commissions :

- o **23/03 – 20h00** : commission eau
- o **27/03 – 20h00** : commission Sablière (présentation travaux Atelier Etudiants Lyon)
- o **05/04 – 20h30** : commission voirie (rdv rue de Baillée vers la fontaine)
- o **06/04 – 10h00** : commission communale des impôts directs
- o **24/04 – 20h00** : réunion avec Mme Parent (Familles Rurales)

Prochaine réunion du Conseil municipal :

- o **Lundi 03 avril 2023 à 20h (Vote Budget)**

La séance est levée à 00h10.

La secrétaire de séance,
Maryline DUBOIS



Le Maire,
Catherine ROGNON

